IMT Nuremberg Archives

H – 4413

International Court of Justice

236

photostat certifié
conforme à l'original

voir pour caractère authentique
RF 208

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NÜRNBERG, GERMANY
RF Exhibit 236
Filed 1/22/46

Tribunal Jan. 22, 1946

B 47481

H4413 – 0002

H4413 – 0003

COMPTE-RENDU de L'ENTRETIEN

entre M. HEMMEN et M. de BOISANGER

le 4 Octobre à II h.

*
* *

M. HEMMEN - Dans notre dernier entretien, je vous ai indiqué que, la question de la ligne de démarcation pouvait être considérée comme réglée. Pour les devises et les marchandises, nous nous mettrons certainement d'accord. Pour les personnes et la poste, nous vous donnons de grandes facilités.

Dans la question des commissaires, je suppose également que nous nous entendrons. Il y a encore une grosse difficulté en ce qui concerne le contrôle par les Italiens. Reste la question de l'accord de paiement. Quelle réponse m'apportez-vous ?

M. de BOISANGER - Vous deviez vous-même me faire connaître le résultat de vos démarches au sujet du cours du mark.

M. HEMMEN - Je n'ai pu obtenir aucun résultat. J'ai fait mon possible, on ne m'a pas écouté. Le cours de 20 francs doit être considéré comme définitif. Il ne faut plus en parler.

M. de BOISANGER - Cette réponse est très décevante après tous les efforts faits pour vous marquer notre désir de collaboration.

Certifié conforme à l'original

Le Directeur des ... de France
Membre de l'Institut

M. Lauman

B 47482

H4413 – 0004

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)
Tél. CEN. 96-68 — R.C. Seine 36.447

H4413 – 0005

M. HEMMEN - Il ne faut plus revenir sur la question du mark. Si maintenant vous refusez de conclure l'accord de paiement, il n'y a plus qu'à tout arrêter. Je le ferai savoir au Führer et vous n'aurez aucune facilité pour la ligne de démarcation.

M. de BOISANGER - Nous attendons également une réponse très importante au sujet des fournitures de guerre que vous nous demandez.

M. HEMMEN - Je n'ai pas de réponse à ce sujet et je ne peux rien dire. La question est d'une portée qui me dépasse. On s'en occupe sérieusement à Berlin en même temps que de la démarche analogue faite par le Général BOYEN . Mais il faut du temps et on ne peut vous répondre en huit jours.

M. de Boisanger - Nous attendons en outre de nouvelles propositions pour les marchandises et les devises.

M. HEMMEN - Cette question va être examinée en sous-commission.

M. de BOISANGER - Je reviens sur la question du mark. Si votre réponse est définitive, elle aura pour conséquence de rendre plus lourds les acomptes demandés pour les frais d'occupation. D'autre part, elle pose pour l'accord de paiement, le problème de l'équilibre des prix allemands et français .

M. HEMMEN - J'ai proposé à Berlin que pour les produits coloniaux, les prix soient fixés en tenant compte de la disparité des pouvoirs d'achat. Mais je

Certifié conforme à l'original
La Directeur des Archives de France
Membre de l'Institut
47483

...

H4413 – 0006

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)

Tél. CEN. 95-58 R. M. Seine 36.447

Certifié conforme à l'original
Le Directeur des Archives de France
Membre de l'Institut

A. Lamarle

me suis heurté à des objections de principe. Nous sommes entrain de supprimer toutes les primes à l'exportation. Ma proposition arrivait donc mal à propos et je préfère ne pas vous promettre ce que je ne peux pas tenir.

M. de BOISANGER - La suppression des primes à l'exportation ne rend que plus nécessaire pour nous de prévoir des mesures d'ordre intérieur.

M. HEMMEN - Il faut nous entendre sur les questions des commissaires, des frontières extérieures et du contrôle italien: je vous ai déjà dit que sur la frontière des Alpes, les Italiens resteraient en Italie; mais, pour la Méditerranée, c'est eux qui feront le contrôle.

M. de BOISANGER - Je ne peux pas vous dire que nous sommes d'accord sur ce dernier point. Pour les commissaires, la sous-commission est entrain de revoir les formules. J'espère que nous pourrons arriver à nous entendre.

M. HEMMEN - Et pour les Mines de Ber ?

M. de BOISANGER - Le Gouvernement français est prêt à user des moyens en son pouvoir pour que aucune livraison de cuivre ne soit faite à l'Angleterre. Mais, en ce qui concerne la cession des Mines, il ne peut accepter l'abandon d'une partie aussi importante du patrimoine national.

M. HEMMEN - Je regretterais de transmettre une telle réponse à mon Gouvernement. Voyez encore si

B 47484

H4413 - 0007

H4413 – 0008

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)
Tél. CEN. 95-58 R.C. Seine 36.447

H4413 – 0009

le Gouvernement français ne peut pas reconsidérer son attitude, sinon nos relations deviendront très difficiles. Mon Gouvernement est pressé d'aboutir sur ce point. Si vous refusez les conséquences seront extrêmement graves.

M. de BOISANGER - Je vais donc poser une fois encore la question.

M. HEMMEN - J'attends votre réponse d'ici demain. Si elle ne vient pas, je transmettrai la réponse négative que vous venez de me faire. Je finis par perdre confiance. Dans ces conditions, j'ose à peine vous faire une nouvelle proposition. Je veux bien pourtant tenter encore un nouvel essai:

Les Usines JUNKER ont l'intention de passer des commandes en zone occupée pour faire fabriquer des appareils de transport d'après leurs propres plans, mais avec du matériel français, en particulier les moteurs. Elles voudraient donc organiser une Communauté de travail avec les Usines françaises, et cela sur une base entièrement commerciale pour les commandes et les paiements. Au point de vue technique seulement, les ingénieurs de JUNKER devraient contrôler la fabrication. Evidemment notre programme de production dépendra de l'exécution de ces commandes. Il faut donc que nous soyons absolument sûrs que les appareils seront livrés dans les délais fixés et, pour cela, il faut que nous disposions d'un moyen de pression sur les fournisseurs. Nous vous demandons donc de nous remettre les actions que possède le Gouvernement français dans ces Usines. Il ne s'agit pas d'un achat. Les actions resteront votre propriété. Nous vous demandons seulement de les remettre entre nos mains.

M. de BOISANGER - De quelles usines françaises s'agit-il?

M. HEMMEN - Je ne sais pas. Il s'agit certainement de plusieurs maisons situées toutes en pays

Certifié conforme à l'original
Le Directeur des Archives de France
Membre de l'Institut
.... B 47485

H4413 – 0010

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)
Tél. CEN. 95-58 R.M. Seine 36.442

H4413 - 0011

occupé. Nous aurions pu réquisitionner ces usines, nous préférons avoir recours à des commandes régulières. Je vous demande là-dessus l'agrément du Gouvernement français.

Que devient l'or déposé près de DAKAR ?

M. de BOISANGER - Cet or est en sécurité. Vous avez vu que nous nous sommes bien défendus à DAKAR.

Certifié conforme
à l'original
Le Directeur des Archives
de France
Membre de l'Institut

Ch. Lamanne

B 47486

H4413 – 0012

Jeanne GÉRARD
PHOTOGRAPHIE DOCUMENTAIRE
25, Boulevard Bonne-Nouvelle
PARIS (2e)
Tél. CEN. 95-52 R. M. Seine 36.447

H4413 - 0013

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL
DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE

Délégation Française au
Ministère Public
- Section Economique -

L.D.F. Eco. : .....

Document : .....

DELEGATION FRANCAISE
auprès de la
COMMISSION D'ARMISTICE

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN

entre M. HEMMEN et M. de BOISANGER

le 4 Octobre à II H.

- Extrait -

M. HEMMEN - Dans notre dernier entretien, je vous ai indiqué que, la question de la ligne de démarcation pouvait être considérée comme réglée. Pour les devises et les marchandises, nous nous mettrons certainement d'accord. Pour les personnes et la poste, nous vous donnons de grandes facilités.

Dans la question des commissaires, je suppose également que nous nous entendrons. Il y a encore une grosse difficulté en ce qui concerne le contrôle par les Italiens. Reste la question de l'accord de paiement. Quelle réponse m'apportez-vous?

M. de BOISANGER - Vous deviez vous-même me faire connaître le résultat de vos démarches au sujet du cours du mark.

M. HEMMEN - Je n'ai pu obtenir aucun résultat. J'ai fait mon possible, on ne m'a pas écouté. Le cours de 20 francs doit être considéré comme définitif. Il ne faut plus en parler.

M. de BOISANGER - Cette réponse est très déeevante après tous les efforts faits pour vous marquer notre désir de collaboration.

M. HEMMEN - Il ne faut plus revenir sur la question du mark. Si maintenant vous refusez de conclure l'accord de paiement, il n'y a plus qu'à tout arrêter. Je le ferai savoir au Führer et vous n'aurez aucune facilité pour la ligne de démarcation.

.....

COPIE CERTIFIEE CONFORME
à l'original.
Le Directeur des Archives
de France,
Membre de l'Institut.

signé illisible.

B 47487

H-4413

RF
236

Filed Jan 22, 1946

RF 236

B 47480

6

H4413 – 0014